



## Zerogen® 50

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006  
Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 1 de 12

## SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**Nom du produit :** Zerogen® 50  
**Nom chimique** Hydroxide de Magnésium  
**Substance pure/mélange** Substance

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** ignifugeant  
**Utilisations déconseillées** Aucun(e) connu(e).

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société :** MARTINSWERK GmbH  
Kölner Strasse 110  
50127 Bergheim  
Germany : +49-2271-90.22.78  
Fax. : +49-2271-90.27.17

**Internet** [www.huberadvancedmaterials.com](http://www.huberadvancedmaterials.com)

**Contact E-Mail** [www.huberadvancedmaterials.com/contact](http://www.huberadvancedmaterials.com/contact)

**1.4. Numéro d'appel d'urgence** CHEMTREC: 1 +800-424-9300 ou 1 +703-527-3887 International

**Numéro de téléphone du centre antipoison** Centre anti-poison national FR: +33.(0)1.45.42.59.59 (Centre anti-poison français: ORFILA)  
CH: +41 44 251.51.51 (Centre suisse d'information toxicologique)  
Anti-Poison belge)

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Règlement CLP (CE 1272/2008)** Non classé

**Identification des dangers**  
**Danger physique** Non classé

# Fiche de données de sécurité

Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 2 de 12

**Dangers pour la santé** Non classé

**Danger pour l'environnement** Non classé

## 2.2. Éléments d'étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)

**Mention d'avertissement** Aucun(e)

**Mentions de danger** Aucun(e)

## Conseils de prudence

**Prévention** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle  
Ne pas respirer les poussières  
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

**Intervention** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon  
EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer  
En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente)  
Boire beaucoup d'eau

**Stockage** Conserver dans un endroit sec  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

**Élimination** L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

**2.3. Autres dangers** Aucune information disponible.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Règlement CLP (CE 1272/2008)	% massique
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	Non classé.	100

## SECTION 4: Premiers secours

# Fiche de données de sécurité

## Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 3 de 12

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Conseils généraux</b>	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Respecter les règles de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage. Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées. En cas de doute ou de symptômes, consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
<b>Contact cutané</b>	Laver abondamment à l'eau et au savon.
<b>Inhalation</b>	Ne pas respirer les poussières. EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer abondamment la bouche avec de l'eau.
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.
<b>Notes au médecin</b>	Traiter les symptômes.
<b>4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique. Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires</b>	Traiter les symptômes. Vérifier que le personnel médical est conscient des matières impliquées, prend les mesures de protection individuelles appropriées et évite de répandre la contamination.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Utiliser l'agent d'extinction adapté au type d'incendie adjacent. Jet d'eau (brouillard). Agent chimique sec. Mousse. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

#### Moyens d'extinction déconseillés

Aucun(e) connu(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

# Fiche de données de sécurité

Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 4 de 12

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection chimique.

### Mesures de lutte contre l'incendie

Un brouillard d'eau peut être utilisé pour refroidir les récipients fermés.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussières. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les non-secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Pour les secouristes

Maintenir à distance le personnel non autorisé. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter les ruissellements vers les cours d'eau et les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Déversement important : Ne pas balayer les poussières à sec. Humidifier les poussières avant de les balayer ou récupérer les poussières avec un aspirateur  
Petit déversement: Aspirer ou balayer la matière et la placer dans un récipient pour élimination

### 6.4. Référence à d'autres sections

Section 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation  
Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Minimiser la génération et l'accumulation de poussières  
Mettre en place une ventilation adaptée  
Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité  
Utiliser l'équipement de protection individuel requis

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité  
Conserver à l'écart des matières incompatibles

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# Fiche de données de sécurité

## Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 5 de 12

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### Hydroxyde de magnésium

ACGIH	TLV-TWA: 8-hr : 10 mg/m <sup>3</sup> (total dust) 3 mg/m <sup>3</sup> (respirable fraction)
OSHA	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> total dust 5 mg/m <sup>3</sup> respirable
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)	TWA: 15 mg/m <sup>3</sup> (total dust)

**Procédures de surveillance recommandées** Consulter également les documents de lignes directrices nationales pour plus d'informations sur les procédures de surveillance recommandées

**Valeurs limites biologiques :** Aucun(e)

**Niveau dérivé sans effet (DNEL)** Aucune information disponible

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité  
Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées  
Appliquer une norme satisfaisante de ventilation contrôlée (10 à 15 renouvellements d'air par heure)  
Maintenir les concentrations atmosphériques en dessous des limites d'exposition avec une ventilation par aspiration  
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

#### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié.

**Dangers thermiques** Aucun(e) connu(e).

**Mesures d'hygiène** Aucune information disponible

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éliminer conformément aux réglementations locales

# Fiche de données de sécurité

Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 6 de 12

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect:

État physique	Solide Poudre
Couleur	Blanc
Odeur	Inodore
Seuil olfactif	Aucune information disponible
pH :	8.4-10.2 (5% water suspension)
Point de fusion/point de congélation	Sans objet
Point de congélation	Sans objet
Point d'éclair :	Non combustible
Taux d'évaporation	Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite supérieure d'inflammabilité:	--
Limite inférieure d'inflammabilité	--
Pression de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité de vapeur	Sans objet
Densité	2,4 g/cm <sup>3</sup> à 20° C
Densité relative	Aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	11.7 mg/l , 25° C
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet
Température de décomposition	626 °F (330° C)
Viscosité	Aucune information disponible.
Viscosité cinématique	Sans objet
Propriétés comburantes	Sans objet
Granulométrie	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Sans objet

### 9.2. Autres informations

#### 9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

#### 9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Sans objet

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

# Fiche de données de sécurité

Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 7 de 12

<b>10.1. Réactivité</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions normales
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun danger spécifique connu
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Matières incompatibles Formation de poussières
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucun(e) connu(e)
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun(e) connu(e)

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Informations générales** Il est conseillé aux utilisateurs de se référer aux Limites d'exposition professionnelle nationales ou à toute autre grandeur équivalente.

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

**Hydroxyde de magnésium**  
DL50 par voie orale

8500 mg/kg Rat

<b>Toxicité aiguë</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Toxicité chronique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
<b>Effets sur la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	Non classé comme cancérigène.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique</b>	Aucune information disponible.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée</b>	Aucune information disponible.

# Fiche de données de sécurité

Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 8 de 12

## Informations sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Éviter toute inhalation du produit Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
<b>Ingestion</b>	L'ingestion n'est pas une voie d'exposition probable
<b>Peau</b>	En cas de contact prolongé ou répété, peut dessécher la peau et entraîner une irritation
<b>Yeux</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique
<b>Danger par aspiration</b>	Voie d'exposition peu probable.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

<b>11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé
<b>11.2.2. Autres informations</b>	Sans objet

## SECTION 12 : Informations écologiques

**12.1. Toxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

**Hydroxyde de magnésium**  
**Classification allemande WGK (AwSV)** 5209 WGK: nwg

**12.2. Persistance et dégradabilité** Aucune donnée disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Coefficient de partage** Aucune donnée disponible

**Facteur de bioconcentration (BCF)** Aucune donnée disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible.

**12.6. Propriétés perturbatrices** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

# Fiche de données de sécurité

**Zerogen® 50**

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 9 de 12

endocriniennes

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

<b>Méthodes d'élimination</b>	L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination.
<b>Codes de déchet</b>	Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

#### Hydroxyde de magnésium

Catalogue européen des déchets	060299.
Classification allemande WGK (AwSV)	5209 WGK: nwg

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

### Mode de transport (routier, maritime, aérien, ferroviaire)

<b>TDG -Canada</b>	Non réglementé
<b>DOT, États-Unis</b>	Non réglementé
<b>ADR</b>	Non réglementé
<b>RID</b>	Non réglementé
<b>ADN</b>	Non réglementé
<b>IATA</b>	Non réglementé
<b>IMDG/IMO</b>	Non réglementé
<b>OACI</b>	Non réglementé

14.2. Nom d'expédition des Nations unies      Aucun(e)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport      Aucun(e)

# Fiche de données de sécurité

Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 10 de 12

14.4. Groupe d'emballage           Aucun(e)

14.5. Dangers pour l'environnement           Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur   Sans objet

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI  
Sans objet

## SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires mondiaux

Substance pure/mélange           Substance

Nom chimique	Numéro CAS	N° CE	Australie (AIC)	Canada (DSL)	Chine (IECSC)	Japon	Corée du Sud (KECL)	Mexique	Thailand (TECI)	Nouvelle-Zélande	Philippines (PICCS)	Taiwan	TSCA : États-Unis
Hydroxyde de magnésium	1309-42-8	215-170-3	Y	Y	Y	(1)-386 (ENCS) (ISHL)	KE-22716	Y	55-1-01343	Y	Y	Y	A

Légende X / Y: Est conforme ; A: Actif ; - / N: Exempté(e)(s) / Non répertorié

### Hydroxyde de magnésium

Numéro d'enregistrement REACH           01-2119488756-18-0040

REACH

Pré-enregistrement KKDIK turc   05-0000192735-90-0000

N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques

### Hydroxyde de magnésium

Classification allemande WGK   5209 WGK: nwg (AwSV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été mise en œuvre pour cette substance

## SECTION 16 : Autres informations

Motif de la révision

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006 & Règlement de la Commission (UE) n° 2020/878

# Fiche de données de sécurité

## Zerogen® 50

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023

Numéro de révision: 1.3.1  
Page 11 de 12

Date d'émission : 28/12/2023  
Date d'impression : 28/12/2023  
Numéro de révision: 1.3.1

Préparée par Huber Engineered Materials Global Regulatory Affairs  
email: regulatory.affairs@huber.com.

Règlement CLP (CE 1272/2008) Non classé

### Étiquetage

**Symboles/pictogrammes** Aucun(e)  
**Mention d'avertissement** Aucun(e)  
**Mentions de danger** Aucun(e).

**Conseil en matière de formation** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

### Abréviations et acronymes

Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)  
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), statut et classification  
OSHA (Agence fédérale d'hygiène et de sécurité professionnelles du Département du travail des États-Unis)  
TWA - Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)  
Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP) (CE 1272/2008)  
EPI - Équipement de protection individuelle  
NIOSH - Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis  
CERCLA (Loi de responsabilité environnementale et de réponse compensatoire exhaustive des États-Unis)  
Quantité à déclarer (RQ), (RQ/% dans le mélange)  
STEL - Short Term Exposure Limit (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)  
TLV® - Threshold Limit Value (Valeur limite d'exposition, États-Unis)  
Niveau dérivé sans effet (DNEL)  
SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :  
Demande biochimique en oxygène (DBO)  
Demande chimique en oxygène (DCO)  
OACI (aérien)  
(IMDG) Code maritime international de transport des matières dangereuses  
ADR (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)  
RID (Accord relatif au transport international ferroviaire des marchandises dangereuses)  
Association internationale du transport aérien (IATA)  
Code maritime international de transport des matières dangereuses (IMDG)  
DOT (Department of Transportation, États-Unis)  
TMD (Transport des marchandises dangereuses), Canada  
Concentration prévisible sans effet (PNEC)  
Appareil respiratoire autonome en pression positive  
Système général harmonisé (SGH)  
TSCA (Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques)

### Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement

HUBER

# Fiche de données de sécurité

**Zerogen® 50**

**Date d'émission :** 28/12/2023  
**Date d'impression :** 28/12/2023

**Numéro de révision:** 1.3.1  
**Page 12 de 12**

décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**